

L'an deux mille vingt-deux,

Le vendredi 14 octobre à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de :

Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Maire.

Etai^{ent} présents : Mme Emilie DEVERRE-DUMAS, Mme Sylvie LONGHINI, M. Dominique LECLERE, M. Thierry LEROUX, M. Guy DUHAMEL, Mme Maud LOUVET, Mme Céline MANGELINCK, Mme Sonia BARRÉ, Mme Pascale RENARD, Mme Gaëlle HENOUX, M. Jean-Luc JONET, M. Romain PARACHE, M. Grégory THIEBAUT, M. Bachir DADDA, M. Arthur ADNET.

Absents :

M. Alain BOURDAIRE, excusé, donne pouvoir à M. Thierry LEROUX,

Mme Isabelle BOURSCHEIDT excusée, donne pouvoir à Mme Sonia BARRÉ.

M. Arthur ADNET a été élu secrétaire.

Le Conseil municipal adopte à la majorité le procès-verbal de la séance du vendredi 16 septembre 2022.

Ordre du jour :

- 1) Autorisation de dépôt de la déclaration préalable relative aux logements de la rue de la Passerelle.
- 2) Affaire foncière.
- 3) Compte rendu de la 5^{ème} commission.
- 4) Désignation d'un représentant au sein de la Commission de Suivi de Site relatif aux odeurs.
- 5) Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Orientation « déchets » du Grand Reims.
- 6) Présentation du rapport d'activité 2021 du Grand Reims.
- 7) Informations et questions diverses.

Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable relative aux logements communaux de la rue de la Passerelle

N° : OCTOBRE/001

18 pour

Considérant que le système actuel de chauffage des logements communaux de la rue de la Passerelle fonctionne au fuel et que l'installation ne permet pas une individualisation des consommations par locataire,

Considérant qu'il est prévu de le remplacer par un équipement moins consommateur d'énergie avec l'installation d'une pompe à chaleur air/air hydroréglable,

Considérant que ce type de matériel implique l'installation de blocs extérieurs fixés au pied de la façade et qu'il convient de déposer une déclaration préalable et donc d'autoriser Mme le Maire à la signer au préalable,

Considérant que le projet se trouve dans le périmètre protégé des monuments historiques (P.P.M.H.),

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la déclaration préalable relative à l'installation de blocs extérieurs de pompes à chaleur au niveau de l'immeuble des logements communaux de la rue de la Passerelle.

Affaire foncière : rue de Lavannes – Projet d'intérêt général.

N : OCTOBRE/002

18 pour

Considérant l'aménagement d'un parking puis d'une prolongation de celui-ci réalisé par la Commune dans le cadre de l'ouverture d'une halte ferroviaire à Bazancourt en 2008,

Considérant toutefois qu'il est régulièrement constaté des difficultés de stationnement rue de Lavannes faute de disposer de places en nombre suffisant à proximité immédiate de la halte ferroviaire,

Considérant que la parcelle cadastrée AE 330 d'une superficie de 3 000 m² située rue de Lavannes se trouve désormais inoccupée depuis la cessation d'activité de la société ARAXON MANUFACTURING,

Considérant que cette parcelle pourrait s'avérer être d'intérêt général dans l'éventualité d'une acquisition suite à l'étude qui sera menée par la 3^{ème} commission « cadre de vie, patrimoine et voirie » sur la gestion du stationnement sur le secteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de déclarer d'intérêt général la parcelle cadastrée AE 330 (3 000 m²) sise rue de Lavannes dans le cadre de l'aménagement éventuel d'une nouvelle aire de stationnement,
- **DECIDE** de faire mener par la 3^{ème} commission « cadre de vie : voirie, patrimoine et espaces verts » une réflexion sur la gestion du stationnement sur le secteur de la rue de Lavannes

Election des représentants de la Commune à la Commission de Suivi de Site multi-établissements sur la thématique des odeurs

N : OCTOBRE/003

18 pour

Considérant qu'au regard du rapport remis par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) concernant les signalements récurrents d'odeurs sur le secteur du pôle agro-industriel de Bazancourt-Pomacle et de l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), M. le Préfet a décidé de mettre en place une Commission de Suivi de Site multi-établissements consacrée à la thématique des odeurs,

Considérant que si le Maire en est déjà membre, un second représentant de la Commune est à désigner en cas d'indisponibilité de celle-ci,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de désigner Mme Sonia BARRÉ comme représentant de la Commune au sein de la Commission de Suivi de Site multi-établissements consacrée à la thématique des odeurs, en sus de Mme le Maire,

Désignation de membres de l'équipe municipale pour siéger au sein du conseil d'orientation « déchets »

N : OCTOBRE/004

18 pour

Considérant que dans le cadre de la charte de gouvernance 2020 du Grand Reims, il convient de désigner un membre du Conseil Municipal qui siègera au sein du conseil d'orientation « déchets »,

Considérant que par délibération n°Septembre 010 du 10 septembre 2020 Mme Monique DEGONVILLE a été désignée à cet effet,

Considérant que suite à la démission de Mme Monique DEGONVILLE de ses fonctions de Conseillère Municipale qui a pris effet au 16 septembre 2022, il convient de désigner un nouveau représentant de la Commune, ainsi qu'un suppléant, au sein du conseil d'orientation « déchets »,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE de désigner les élus suivants comme représentant de la Commune au sein du conseil d'orientation « déchets » :

- Titulaire : M. Guy DUHAMEL
- Suppléante : Mme Maud LOUVET

Rapport d'activité Communauté Urbaine du Grand Reims 2021

N° : OCTOBRE/005

18 pour

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2021,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2021 de la Communauté Urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

INFORMATIONS DIVERSES

Déclarations d'intention d'aliéner :

Pour information, les D.I.A. suivantes ont été déposées sans présenter d'intérêt pour un projet communal :

- Monsieur et Madame GENDARME Geoffrey pour un bien bâti sur terrain propre cadastré AC 777 et AC 779 sis 28 bis rue Gustave Haguenin d'une superficie de 434 m² pour un montant de 278 000 €.
- La SA REIMS HABITAT CHAMPAGNE ARDENNE pour un bien bâti sur terrain propre cadastré AD 474 sis 24 rue de La Filature Lelarge d'une superficie de 491 m² pour un montant de 120 000 €.

Compte rendu de la 5^{ème} commission

M. Guy DUHAMEL, Adjoint au « Protocole, cérémonies, animations et Conseil Municipal des Enfants » revient sur les sujets abordés lors de la réunion du 28 septembre 2022, à savoir :

- Marché de Noël le 17/12/22 :

* commerçants ouverts de 10h à 20h

* 2 animations au programme : sculpture sur bois à la tronçonneuse avec 3 sessions échelonnées sur la journée et déambulation de lutins menant le public au spectacle de « l'arbre de feu »

* soirée tartiflette et doudoune avec animation musicale

- Téléthon le samedi 03/12/22 : participation du comité de jumelage, de l'association ATLAS (vente d'enveloppes surprises) et du Conseil Municipal des Enfants (vente de gâteaux), danse avec Flo & Co.

- Conseil Municipal des Enfants : élections des élus le 17/10/22, et du Maire et des Adjointes le 20/10/22

Visites CRISTANOL

Des visites du site seront proposées entre fin octobre et fin novembre (26/10/22, 02/11/22 et 30/11/22)

Travaux Grand Reims réseaux eaux usées

Suite à la découverte de fissures sur les réseaux des eaux usées des rues de la Liberté, de l'Egalité et de la Passerelle dans lesquelles ont été trouvées des eaux claires provenant de la nappe phréatique, les services de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement ont programmé leur remise en état en 2023 :

- Rue de la Liberté : janvier 2023 durant 5 semaines avec reprise des enrobés pleine largeur pour éviter l'effet « rustine » avec maintien de l'accès des riverains et au cabinet médical.

- Rue de la Passerelle : septembre 2023 en fonction de l'avancement des travaux de la place de la Mairie et de la circulation possible.

Bazan'court en rose

Mme Sylvie LOGHINI présente le bilan financier provisoire des courses organisées par la Commune et Cristal Union au titre d'Octobre Rose qui fait ressortir des recettes à hauteur de 21 700 € environ et des dépenses s'élevant à 10 400 € environ, soit un bénéfice à reverser à Oncobleuts de près de 11 000 €.

Un bilan sur l'organisation de la manifestation aura lieu le lundi 17/10/22.

Séniors

Le traditionnel repas des séniors aura lieu le dimanche 20 novembre à la salle Michel PrévotEAU avec une jauge limitée à 150 personnes, et la distribution des colis seniors se déroulera le samedi 17 décembre 2022.

Voeux 2023

Les voeux du Maire seront organisés à la salle Michel PrévotEAU le jeudi 12 janvier à 18h30.

Eclairage public

Dans le cadre de l'effort national aux économies d'énergies, la Commune a été sollicitée par le Grand Reims afin de procéder à l'extinction de l'éclairage public de 22h00 à 5h00 de façon harmonisée sur l'ensemble du territoire de l'Intercommunalité.

Mme le Maire informe l'assemblée avoir adressé un courrier de réponse rappelant tout d'abord que Bazancourt s'était engagée dans cette démarche d'extinction partielle de l'éclairage public depuis plus de 10 ans et que si des efforts pouvaient être faits, ce serait sur les horaires du vendredi soir voire du samedi. En revanche, il n'est pas envisageable d'éteindre jusqu'à 5h00, le retour d'expérience ayant souligné la nécessité de rallumer à partir de 4h30 afin de permettre aux salariés du pôle agro-industriel se trouvant en horaires décalés de se rendre sur leur lieu de travail en sécurité, a fortiori dans un secteur dépourvu de cheminement sécurisé pour les piétons ou 2 roues.

----- QUESTIONS DIVERSES

- **Mme Gaëlle HENOUX** s'enquiert de la rétrocession de la voirie et des réseaux de l'allée Georges PLOIX.

Il lui est signifié que le dossier d'enquête publique est en cours de finalisation.

- **Mme Pascale RENARD** demande quelle suite a été donnée concernant la mise en place d'une subvention pour l'acquisition de récupérateurs d'eau.

Mme le Maire lui fait savoir que le M. Francis BLIN, vice-président de la Communauté Urbaine du Grand Reims en charge de l'eau et de l'assainissement, a été sollicité à ce sujet fin août et donc qu'une réponse est attendue de la part de la DEA.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
le vendredi 14 octobre 2022 à 23h45.*

Date	Numéro	Objet
14/10/2022	OCTOBRE 001	Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable relative aux logements communaux de la rue de la Passerelle
14/10/2022	OCTOBRE 002	Affaire foncière : rue de Lavannes – Projet d'intérêt général
14/10/2022	OCTOBRE 003	Election des représentants de la Commune à la Commission de Suivi de Site multi-établissements sur la thématique des odeurs
14/10/2022	OCTOBRE 004	Désignation de membres de l'équipe municipale pour siéger au sein du conseil d'orientation « déchets »
14/10/2022	OCTOBRE 005	Rapport d'activité Communauté Urbaine du Grand Reims 2021

Le Maire	ROMAGNY Anne-Sophie	
Le Secrétaire	ADNET Arthur	